

**DECLARATION LIMINAIRE DE LA
FORMATION SPECIALISEE des SERVICES JUDICIAIRES
du 16 mai 2023**

La Justice en état d'urgence vitale

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,

Au lendemain de la réforme des instances de dialogue social, voici ouverte la première réunion de la formation spécialisée de la direction des services judiciaires.

C'est le début d'une nouvelle ère, qui voit s'étendre le champ d'action de la santé, de la sécurité, et des conditions de travail (SSCT) au niveau directionnel. Cette nouvelle responsabilité nous oblige tous et vous oblige particulièrement. Loin d'être une charge, cette instance devra nous permettre d'avancer enfin sur l'amélioration des conditions de travail de vos agents, de nos collègues.

Vous n'ignorez pas les difficultés quotidiennes propres aux agents des services judiciaires, ni la spécificité de leurs conditions de travail. Vous n'ignorez pas non plus leur investissement sans faille, en dépit de leurs légitimes doléances, aux premiers rangs desquelles : la surcharge de travail, les risques psycho-sociaux, l'inefficacité des logiciels métiers, l'effritement du collectif, la perte de sens, les conditions matérielles inadaptées... Ce sont les ingrédients d'un véritable mal-être qu'il est urgent d'enrayer.

Ce mal-être pèse lourdement sur le quotidien des agents et sur leur santé. Il menace tout autant l'œuvre de justice, car notre institution ne tient bon que grâce à la détermination et à l'engagement de ceux qui la composent.

Mais combien de temps vont-ils encore tenir la machine judiciaire à bout de bras ?

Le peuvent-ils seulement ?

En matière de Santé, de Sécurité, de Conditions de Travail, les intérêts des agents et ceux de l'administration convergent : améliorer le quotidien des personnels pour améliorer la qualité du travail, fiabiliser le matériel pour rendre le processus juridictionnel plus efficient, sécuriser et accompagner les agents pour ne pas avoir à payer le prix de l'inaction.

La DSJ ne peut plus faire l'économie d'une exemplarité en la matière.

Vous devinez donc aisément les attentes des professionnels de terrain, dont **l'UNSa SJ, première organisation syndicale des services judiciaires**, se fait le relais :

Sur la forme, le dialogue social, que nous voulons constructif, ne doit pas procéder d'une simple présentation de projets ou de points d'informations exposés par l'administration. Il doit être le fruit d'une réflexion et d'un travail mutuels entre l'administration et les organisations syndicales. En tout état de cause, **l'UNSa SJ restera force de propositions**.

Sur le fond, il y a urgence à accepter les constats et à implanter une véritable culture de la prévention au sein des services judiciaires.

Il va falloir déterminer les priorités, et définir les moyens en conséquence, car tout reste à faire. Mais **pour l'UNSa SJ, choisir ne sera pas renoncer**.

Le choix des indicateurs sur lesquels l'évaluation des risques professionnels reposera sera crucial, et l'UNSa SJ a déjà travaillé le sujet. Quoi qu'il en soit, la question des risques psycho-sociaux, pas plus que la question de la sécurité-sûreté des sites judiciaires, ou de celle de l'opposabilité des actions ne pourront être écartées des priorités majeures qui seront définies.

Monsieur le Directeur, nous inaugurons ce jour une nouvelle ère en matière de SSCT.

Les attentes des personnels de greffe sont considérables, à la hauteur de leurs souffrances, de l'absentéisme record qui se développe et des carences institutionnelles auxquelles ils pallient depuis trop longtemps, bien souvent au péril de leur santé.

Monsieur le Directeur, ne les décevez pas, vos agents ont besoin plus que jamais de votre particulière attention.

Vous en avez le pouvoir, montrez-leur que vous en avez la volonté.